

Mr. Michel Lazzarotto  
8 chemin de Sauss  
25220 Roche lez Beaufé

Roche lez beaufé le 25 avril 2025

Monsieur la présidente,

Signalé
Reçu le 28 AVR. 2025
Pilote : DUP
Copie(s) : TEATEP- REU

Habitant la commune de Roche lez beaufé, je viens d'affirmer l'existence d'un projet de PLUi et j'ai donc consulté les documents mis en ligne concernant ma commune.

Ainsi, j'ai une première observation sur le secteur dit "les Vaux".  
Sur ce secteur une large zone N entoure plusieurs secteurs classés en zone A. Or, pourquoi certaines des habitations sont en zone N alors que d'autres habitations sont en zone A ?.

Ma deuxième observation concerne la parcelle ZA 329 qui serait, selon le projet, mise en zone N alors que celle ci est actuellement classée en zone HÉ, constructible, et que cette parcelle ZA 329 est au centre de 2 parcelles : ZA 328 et ZA 195 sur lesquelles sont déjà construites deux habitations et que j'ai obtenu un certificat d'urbanisme positif a été délivré par la commune de Roche lez beaufé en date du 12/11/2024.

Vous conviendrez qu'il s'avère indispensable pour vos services en charge du projet, d'affiner celui ci en tenant compte, pour la définition du périmètre des zones, de la réalité de Ternin.

Avec mon plus profond respect

Michel Lazzarotto